



COVID-19

11^e communiqué

État de la situation 7 octobre 2020, en lien avec le Covid-19 et les normes sanitaires pour les municipalités situées dans un territoire à palier rouge, et conformément au décret 1020-2020, nous sommes dans l'obligation d'apporter des modifications supplémentaires au niveau des activités sportives susceptibles de créer toute forme de rassemblement dès le 8 octobre pour les infrastructures suivantes;

Gym

- Fermé

Aréna

- Fermé

Notez bien que ces mesures sont évolutives et seront révisées à la réception de nouvelles consignes.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce

stgedeon@globetrotter.net

418-582-3341